

Fiche de données de sécurité Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 1/11

Version: 8.0 (30276396/SDS_CPA_CA/FR)

1. Identification

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette

Premis® 200 F

Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'usage

Utilisation appropriée*: produit phytosanitaire, fongicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, Étage 2 Mississauga, ON, L4W 0B6, CANADA

Téléphone: +1 289 360-1300

Numéro d'appel d'urgence

Information 24 heures en cas d'urgence

CHEMTREC: 1-800-424-9300

BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Autres moyens d'identification

Formule brute: C17 H20 Cl N3 O

PCP # 28387

Synonyme: triticonazole

2. Identification des dangers

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

Classification du produit

Repr. 2 (Fertilité) Toxicité pour la reproduction

STOT RE 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles

- exposition répétée

^{*} L'utilisation recommandée identifiée pour ce produit est fournie uniquement pour se conformer à une exigence du gouvernement fédéral et ne fait pas partie d'une spécification publiée par le vendeur. Les termes de cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) ne créent pas ni n'induisent de garantie, expresse ou implicite, y compris par incorporation dans ou référence à l'accord commercial du vendeur.

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 2/11 (30276396/SDS CPA CA/FR) Version: 8.0

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique - chronique **Aquatic Acute** 2 Danger pour le milieu aquatique - aigu Eve Dam./Irrit. 2A Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Éléments d'étiquetage

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, Glande H373

surrénale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter une protection pour les yeux.

Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de P280

protection des yeux ou du visage.

P260 Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de

sécurité.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

> l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P308 + P313

P391 Recueillir le produit répandu.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations

locales.

3. Composition / Information sur les ingrédients

Conformément à la Réglementation sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17)

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 3/11
Version: 8.0 (30276396/SDS CPA CA/FR)

Triticonazole

Numéro CAS: 138182-18-0 Teneur (W/W): 19.2 %

Synonyme: Cyclopentanol, 5-[(4-chlorophenyl)methylene]-2,2-dimethyl-1-(1H-

1,2,4-triazol-1-ylmethyl)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Indications générales:

Les secouristes devrait porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à- bouche. En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.

Lorsque inhalé:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 à 20 minutes.

Lorsque en contact avec les yeux:

Tenir les yeux ouverts et rinser lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rinser.

Lorsque avalé:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes. Secours médical immédiat.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun

antidote spécifique connu.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 4/11
Version: 8.0 (30276396/SDS CPA CA/FR)

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogene, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre, composés de silice, composés phosphorés

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers

Equipement de protection contre l'incendie:

Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manutention sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 5/11

Version: 8.0 (30276396/SDS CPA CA/FR)

Conception d'installations techniques:

Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Les équipements de protection individuelle devraient être décontaminés avant réutilisation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Odeur: inodore

Seuil olfactif: non applicable, odeur non perceptible.

Couleur: opaque Valeur du pH: env. 6 - 8

(env. 1.0 %(m), env. 25 °C)

point de solidification: env. 0 °C (1.013.3 hPa)

Données se rapportant au solvant

Point d'ébullition: env. 97.8 °C

Point d'éclair: Pas de point d'éclair - Mesure réalisée (ASTM D93)

jusqu'à la température d'ébullition.

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure Compte tenu de la composition de ce d'explosivité: produit et de l'expérience acquise,

aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 6/11
Version: 8.0 (30276396/SDS CPA CA/FR)

Limite supérieure Compte tenu de la composition de ce d'explosivité: produit et de l'expérience acquise,

aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Auto-inflammation: D'après la teneur en eau, le produit

ne s'enflamme pas.

Pression de vapeur: env. 23.3 hPa

(20°C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1.06 g/cm3

(25 °C)

Densité de vapeur: non applicable Coefficient de partage n- non applicable

octanol/eau (log Pow):

Décomposition Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

thermique: stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: 475 mPa.s

(23 °C)

Solubilité dans l'eau: dispersible Vitesse d'évaporation: non applicable

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres

physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Propriétés oxydantes:

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le stockage prolongé. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter toute contamination. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter les températures extrêmes.

Matières incompatibles

oxydants puissants, bases fortes, acides forts

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 7/11

Version: 8.0 (30276396/SDS_CPA_CA/FR)

11. Données toxicologiques

Voie primaire d'exposition

Les voies de pénétration pour les solides et liquides sont l'ingestion et l'inhalation, mais peuvent inclure le contact avec les yeux ou la peau. Les voies de pénétration pour les gaz comprennent l'inhalation et le contact avec les yeux. Le contact avec la peau peut être une voie de pénétration pour les gaz liquéfiés.

Toxicité/Effets aigus

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë: Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Par voie orale

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg

Inhalation

Type de valeur: CL50

espèce: rat

Valeur: > 5.61 mg/l durée d'exposition: 4 h Test réalisé avec un aérosol. Aucune mortalité n'a été constatée.

Par voie cutanée

Type de valeur: DL50

espèce: lapin

Valeur: > 2,000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Evaluation des autres effets aigüs

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Irritation / corrosion

Evaluation de l'effet irritant: Peut entraîner de légères irritations aux yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Peau

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Oeil

espèce: lapin

Résultat: non irritant

Sensibilisation

Evaluation de l'effet sensibilisant: Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 8/11
Version: 8.0 (30276396/SDS CPA CA/FR)

espèce: cobaye

Résultat: non sensibilisant

Danger par Aspiration

Pas de danger par aspiration attendu. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité/effets chroniques

Toxicité en cas d'exposition/administration répétée

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Aucun effet chronique connu.

Données relatives à : Triticonazole

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Aucun effet chronique connu. En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques.

Toxicité génétique

Evaluation du caractère mutagène: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène: Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Triticonazole

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Le potentiel d'altérer la fertilité ne peut être exclu lors d'administrations à hautes doses, pour lesquelles d'autres effets sur la santé ont été observés.

Tératogénicité

Evaluation du caractère tératogène: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Triticonazole

Evaluation du caractère tératogène: En expérimentation animale, la substance n'a pas causé de malformations. Les quantités importantes qui ont été toxiques pour les animaux adultes, ont toutefois eu un effet néfaste sur le développement.

Autres informations

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Données écologiques

Toxicité

<u>Toxicité vis-à-vis des poissons</u> CL50 (96 h) > 100 mg/l, Cyprinus carpio

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 9/11

Version: 8.0 (30276396/SDS_CPA_CA/FR)

Invertébrés aquatiques

CE50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s)

CE50 (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata

CE10 (72 h) 72.17 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC (72 h) 25 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata

Effets chroniques sur poissons

Données relatives à : Triticonazole NOEC (28 j) 0.01 mg/l, Oncorhynchus mykiss NOEC (175 j) 0.0114 mg/l, Pimephales promelas

Effets chroniques sur invertébrés aquat.

Données relatives à : Triticonazole NOEC (28 j) 0.041 mg/l, Mysidopsis bahia

.....

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)

Données relatives à : Triticonazole

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : Triticonazole

Facteur de bioconcentration: 72.55 (42 j), Lepomis macrochirus Ne s'accumule pas dans les organismes.

Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Triticonazole

En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 10/11
Version: 8.0 (30276396/SDS_CPA_CA/FR)

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Données sur l'élimination

Elimination du produit:

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

Elimination des emballages:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime	Sea transport
IMDG	IMDG

Classe de danger: 9 Hazard class: 9
Groupe d'emballage: III Packing group: III
N° d'identification: UN 3082 ID number: UN 30

N° d'identification:UN 3082ID number:UN 3082Étiquette de danger:9, EHSMHazard label:9, EHSMPolluant marin:OUIMarine pollutant:YES

Dénomination technique d'expédition: Proper shipping name:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains

(contient TRITICONAZOLE) TRITICONAZOLE)

Transport aérienIATA/ICAO Air transport IATA/ICAO

Classe de danger: 9 Hazard class: 9 Groupe d'emballage: III Packing group: III

N° d'identification:UN 3082ID number:UN 3082Étiquette de danger:9, EHSMHazard label:9, EHSM

Dénomination technique d'expédition: Proper shipping name:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains

(contient TRITICONAZOLE) TRITICONAZOLE)

Autres informations

Exempté de la réglementation en cas de transport par route ou par rail conformément aux dispositions du TMD 1.45.1. Cette exemption prévoit qu'aucun document d'expédition de marchandises dangereuses ou signal de sécurité n'est requis pour ce produit lorsqu'il est transporté par voie terrestre ou par rail.

15. Informations sur la réglementation

Premis® 200 F

Date de révision : 2022/03/29 page: 11/11
Version: 8.0 (30276396/SDS CPA CA/FR)

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

produit chimique DSL, CA libre avec limitation de quantité / non listé

Exigences de la loi sur les produits antiparasitaires en matière d'étiquetage

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité conformes au GHS. Voici les informations sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du produit antiparasitaire : Irritant pour la peau

Irrite les yeux.

CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

Empêcher d'atteindre les yeux.

Laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire, qui sont indiquées sur l'étiquette.

16. Autres informations

FDS rédigée par:

BASF NA Product Regulations FDS rédigée le: 2022/03/29

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

Premis® 200 F est une marque déposée de BASF Canada ou BASF SE FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ